



Rompre un contrat cdi

Par **Kahinalem**, le **06/07/2022** à **10:02**

Bonjour,

Je voudrais avoir des conseils svp sur cette situation.

J'ai signé un contrat cdi en fin avril avec une entreprise de prestations pour un démarrage prévu début juin. Ils ont par la suite introduit la demande d'autorisation de travail pour un étrangers qui est à l'étranger (UE). J'ai ensuite obtenu un visa salarié de 3 mois avec carte de séjour à solliciter.

Avant le début de contrat, j'ai rencontré plusieurs clients pour différents projets et qui donnaient à chaque fois un retour positif sur moi mais l'entreprise refuse au final les projets pour des raisons administratives. Ils ont ensuite décalé le contrat jusqu'à fin juin 27/06. J'ai accepté parceque à ce moment là je n'avais pas encore eu le visa. Quelques jours avant le 27/06 ils voulaient encore décalé le contrat pour mi-août mais j'ai refusé car j'avais tous les documents nécessaires pour commencer à travailler. Le 27/06 est arrivé mais je n'ai eu aucune nouvelle malgré mes relances. Le 29/06 le manager m'appelle et me donne encore des retours positifs sur mes rencontres avec les clients mais il me dit que ça ne fonctionne pas parceque ils ne se sont pas mis d'accord et me demande de lui écrire un mail pour renoncer au contrat chose que j'ai refusé. Je lui ai demandé de le faire, il me dit que ça sera compliqué et ça pourra prendre beaucoup de temps.

J'ai fait des déplacements pour rencontrer les clients à mes frais. J'ai perdu 2 mois de mon temps, j'ai programmé mon déménagement et j'ai quitté mon actuel travail. Juridiquement, je suis salarié chez eux depuis le 27/06. Qu'est ce que vous me conseillez?

Merci pour votre aide.